

SEANCE DU 10 mars 2020

L'an deux mil vingt, le dix mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise WILTZ, Maire.

Présents :

-Françoise WILTZ, <i>Maire</i>	- Bernard PAPILLON
-Sophie BORGEON, <i>Première adjointe</i>	- Bernard VAILHE
-Michel RAZAFIMBELO <i>Deuxième adjoint</i>	- Bezza BERKANI
-Alain FERRY, <i>Troisième adjoint</i>	- Marc LECONTE
-Florence DEPEE	- Sylvie DROUART
-Jean-Marie TURQUIE	- Nathalie GILBERT
-Bruno SEMANNE	

Absents excusés : Julien MERVEILLEUX
 Mathieu DUJARDIN

Secrétaire de séance : Sophie BORGEON

Madame Françoise WILTZ propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Administratif 2019
- Approbation du Compte de Gestion 2019
- Renouvellement de la convention avec le Pôle Urbanisme
- Modifications des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre
- Travaux d'enfouissement au Ruel programme 2020
- Indemnité de conseil de la Trésorière
- Subventions aux associations
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame Françoise WILTZ, Présidente, quitte la séance et la présidence est reprise par Monsieur Alain FERRY (troisième adjoint) qui prend la présidence pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2019 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Résultat 2018 :	+ 133 761.38 €
Résultat 2019 :	- 15 952.41€
Total général :	+ 117 808.97 €

Section d'Investissement :

Résultat 2018 :	+ 8 743.32 €
Résultat 2019 :	+ 20 668.45 €
Total général :	+ 29 411.77 €

Excédent global : 147 220.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Administratif 2019.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2019 du Trésorier Payeur de Marines, qui est conforme au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le compte de gestion du Trésorier Payeur de Marines.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Voir détail page 3

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE POLE URBANISME

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer et signer le renouvellement de la convention liant la commune à la Communauté de Communes afin de continuer de confier l'instruction des dossiers d'urbanisme au Pôle urbanisme.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer le renouvellement de la convention.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts de la Communauté de Communes applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes ci-annexés et charge Madame le Maire de transmettre cette décision à la C.C.V.C.

PROGRAMME SIERC 2020 – ENFOUISSEMENT DE LIGNES AU RUEL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC) afin de réaliser une opération d'enfouissement de lignes, chemin du Trou Chaud, depuis la RD 188 jusqu'au chemin des Hautes Bornes.

Le montant HT des travaux est de 158 977 € et la part communale de 30 % est de 47 693 € qui sera inscrite au budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire la Commune au programme SIERC 2020, afin de faire réaliser cette opération.

INDEMNITE DE CONSEIL DE LA TRESORIERE

La décision est reportée à un prochain conseil municipal.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DONNONS DE L'ESPOIR A ENZO »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 1500 € à l'Association « Donnons de l'espoir à Enzo » pour l'achat d'une poussette adaptée.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2020.

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE
D'HARAVILLIERS (A.S.C.H.)**

Les membres de conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à la majorité (12 pour et 1 abstention) de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'A.S.C.H. qui souhaite investir dans du matériel (utilisé par l'Association et l'école).

Les crédits sont inscrits au budget 2020.

Séance levée à 21 h 50